

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27
Pouvoirs : 3

Date convocation : 02/09/2026
Affichage : 02/09/2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 9 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le 9 septembre à 18H00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chastanier, conformément à la délibération n° 2026-129 du 17 juin 2026 ayant autorisé la tenue de la présente séance en un lieu différent du lieu habituel des réunions du Conseil communautaire, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Pascal DELMAS, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Bénédicte VARVAT, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Delphine PEYRET, Henri PROUHEZE, Magali ROUX, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Johanne TRIOULIER, Quentin BOYER, Sylvain BRUSA

Pouvoirs : Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Quentin BOYER à Jean-François COLLANGE, Sylvain BRUSA à Alain LYON

Secrétaire de séance : Bénédicte VARVAT

Objet : REVISION DE LA TARIFICATION DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu les articles L2224-12 à L2224-12-5 du code général des collectivités territoriales, sous-section 2 : Règlement des services et tarification ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BLE-2025-304-003 DU 31 octobre 2025 portant modification des statuts de la communauté des communes du Haut Allier Margeride ;

Vu la délibération n°2025-063 du 20 novembre 2025 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes du Haut Allier Margeride a décidé de la création d'une régie compétente en matière d'eau potable à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu la délibération n°2025-064 du 20 novembre 2025 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes du Haut Allier Margeride a décidé de la création d'une régie compétente en matière d'assainissement des eaux usées à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu la délibération n°2025-095 du 17 décembre 2025 relative à la tarification des services Eau et Assainissement ;

Vu la délibération n°2026-038 du 5 mars 2026 relative à l'actualisation de la tarification des services Eau et Assainissement ;

Considérant que la communauté des communes du Haut Allier Margeride assure à compter du 1^{er} janvier 2026 les compétences eaux, assainissement collectif et non collectif il y a lieu d'instaurer une tarification des services sus cités ;

Considérant qu'il est nécessaire d'instaurer des tranches de consommation commune et de catégoriser les usagers sans discrimination ;

Considérant l'obligation pour la communauté des communes du Haut Allier Margeride de préciser les nouvelles contre-valeurs de l'agence de l'eau Loire Bretagne ;

Considérant que les services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et des déchets sont assujettis à la TVA en vigueur ;

Considérant qu'il y a lieu pour la communauté des communes de tendre vers une harmonisation tarifaire par l'instauration de tranches de consommation commune ;

Considérant que les modes de gestion des compétences eau et assainissement sont établis de la façon suivante ; en délégation de service public pour la commune de Langogne et le territoire du SIE de la Clamouse et régie directe pour le reste de la Communauté des Communes ;

Considérant enfin que les tarifs présentés doivent atteindre les seuils optimaux pour prétendre aux subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de la Lozère ;

Considérant l'évolution des charges d'exploitation du service, notamment des dépenses d'énergie, de personnel, de fournitures, de maintenance, de traitement et de renouvellement des réseaux ;

Considérant la nécessité de préserver l'équilibre financier du service public d'eau potable et de maintenir sa capacité à assurer les investissements nécessaires à la pérennité des infrastructures ;

Considérant l'évolution de l'indice des prix à la consommation publiée par l'INSEE entre juillet 2025 et juillet 2026, correspondant à une évolution de 2,1 % ;

Dans ce contexte, le Président propose au conseil communautaire d'approuver la nouvelle tarification suivante :

Auroux :

USAGERS ORDINAIRES

	2026	2027	2026	2027
	Tarifs Eau Potable		Tarifs Assainissement	
Abonnement annuel	100.00 €	102.10 €	60.00 €	61.26 €
De 0 à 70 m ³	1.10 €	1.12 €	0.80 €	0.82 €
De 71 à 120 m ³	1.20 €	1.23 €	0.90 €	0.92 €
De 121 à 160 m ³	1.30 €	1.33 €	1.00 €	1.02 €
> à 160 m ³	1.40 €	1.43 €	1.10 €	1.12 €
Tarif au m ³ pour une facture annuelle de 120 m ³ hors taxes et hors redevances	1.98 €	2.02 €	1.34 €	1.37 €

USAGERS INDUSTRIELS OU ASSIMILES à partir d'une consommation annuelle > à 1000 m³

	2026	2027	2026	2027
	Tarifs Eau Potable		Tarifs Assainissement	
Abonnement annuel	200.00 €	204.20 €	200.00 €	204.20 €
De 0 à 500 m ³	0.75 €	0.77 €	0.45 €	0.46 €
De 501 à 1000 m ³	0.80 €	0.82 €	0.50 €	0.51 €
De 1001 à 2000 m ³	0.85 €	0.87 €	0.55 €	0.56 €
> à 2001 m ³	0.90 €	0.92 €	0.60 €	0.61 €

USAGERS AGRICOLES

	2026	2027
	Tarifs Eau Potable	
Abonnement annuel	150.00 €	153.15 €
De 0 à 100 m ³	0.80 €	0.82 €
De 101 à 300 m ³	0.85 €	0.87 €
De 301 à 500 m ³	0.90 €	0.92 €
> à 501 m ³	0.95 €	0.97 €

Bel Air Val d'Ance :

USAGERS ORDINAIRES

	2026	2027	2026	2027
	Tarifs Eau Potable		Tarifs Assainissement	
Abonnement annuel	75.00 €	76.58 €	55.00 €	56.16 €
De 0 à 70 m ³	1.05 €	1.07 €	0.90 €	0.92 €
De 71 à 120 m ³	1.10 €	1.12 €	0.95 €	0.97 €
De 121 à 160 m ³	1.15 €	1.17 €	1.00 €	1.02 €
> à 160 m ³	1.20 €	1.23 €	1.05 €	1.07 €
Tarif au m ³ pour une facture annuelle de 120 m ³ hors taxes et hors redevances	1.70 €	1.73 €	1.38 €	1.41 €

USAGERS AGRICOLES

	2026	2027
	Tarifs Eau Potable	
Abonnement annuel	150.00 €	153.15 €
De 0 à 500 m ³	0.30 €	0.31 €
De 501 à 700 m ³	0.40 €	0.41 €
De 701 à 1200 m ³	0.50 €	0.51 €
> à 1201 m ³	0.60 €	0.61 €

Langogne : surtaxes inter-communales

USAGERS ORDINAIRES

	2026	2027	2026	2027
	Tarifs Eau Potable		Tarifs Assainissement	
Abonnement annuel	20.00 €	20.42 €	20.00 €	20.42 €
De 0 à 70 m ³	0.40 €	0.41 €	0.35 €	0.36 €
De 71 à 120 m ³	0.45 €	0.46 €	0.40 €	0.41 €
De 121 à 160 m ³	0.55 €	0.56 €	0.50 €	0.51 €
> à 160 m ³	0.80 €	0.82 €	0.75 €	0.77 €
Tarif au m ³ pour une facture annuelle de 120 m ³ hors taxes et hors redevances	1.26 €	1.28 €	1.73 €	1.74 €

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le 11/09/2026

ID : 048-200006930-20260909-2026_143-DE

INDUSTRIELS OU ASSIMILES à partir d'une consommation annuelle > à 20

	2026	2027	2026	2027
	Tarifs Eau Potable		Tarifs Assainissement	
Abonnement annuel	1 000.00 €	1 021.00 €	1 000.00 €	1 021.00 €
Consommation	0.05 €	0.0511 €	0.05 €	0.0511 €

STATION D'EPURATION – Traitement des effluents

Désignation	Tarifs
Traitement des graisses	10.21 €/ m³
Traitement des boues de fosse septique	5.10 €/ m³

SIE de la Clamouse : surtaxes inter-communales du territoire

Le SIE de la Clamouse étant dissous à compter du 1 janvier 2026, cela concerne la partie territoriale des communes adhérentes et qui sont en délégation de service public :

Langogne
Naussac Fontanes
Auroux
Chastanier
Saint Bonnet Laval
Rocles

TOUS USAGERS

	2026	2027	2026	2027
	Tarifs Eau Potable		Tarifs Assainissement	
Abonnement annuel	50.00 €	51.05 €	50.00 €	51.05 €
De 0 à 70 m³	0.15 €	0.15 €	0.15 €	0.15 €
De 71 à 120 m³	0.20 €	0.20 €	0.20 €	0.20 €
De 121 à 160 m³	0.25 €	0.26 €	0.25 €	0.26 €
> à 160 m³	0.35 €	0.36 €	0.30 €	0.31 €
Tarif au m3 pour une facture annuelle de 120 m3 hors taxes et hors redevances	2.11 €	2.12 €	1.85 €	1.86 €

Le Cheylard l'Evêque :

USAGERS ORDINAIRES

	2026	2027
	Tarifs Eau Potable	
Abonnement annuel	75.00 €	76.58 €
De 0 à 70 m³	1.00 €	1.02 €
De 71 à 120 m³	1.10 €	1.12 €
De 121 à 160 m³	1.20 €	1.23 €
> à 160 m³	1.30 €	1.33 €
Tarif au m3 pour une facture annuelle de 120 m3 hors taxes et hors redevances	1.67 €	1.70 €

USAGERS INDUSTRIELS OU ASSIMILES ET AGRICOLES

	2026	2027
	Tarifs Eau Potable	
Abonnement annuel	150.00 €	153.15 €
De 0 à 100 m ³	0.35 €	0.36 €
De 101 à 300 m ³	0.40 €	0.41 €
De 301 à 500 m ³	0.45 €	0.46 €
> à 501 m ³	0.50 €	0.51 €

Luc :

USAGERS ORDINAIRES

	2026	2027	2026	2027
	Tarifs Eau Potable		Tarifs Assainissement	
Abonnement annuel	75.00 €	76.58 €	50.00 €	51.05 €
De 0 à 70 m ³	0.85 €	0.87 €	0.85 €	0.87 €
De 71 à 120 m ³	0.90 €	0.92 €	0.90 €	0.92 €
De 121 à 160 m ³	1.00 €	1.02 €	1.00 €	1.02 €
> à 160 m ³	1.10 €	1.12 €	1.10 €	1.12 €
Tarif au m ³ pour une facture annuelle de 120 m ³ hors taxes et hors redevances	1.50 €	1.53 €	1.29 €	1.31 €

USAGERS INDUSTRIELS OU ASSIMILES à partir d'une consommation annuelle > à 5000 m³

	2026	2027
	Tarifs Eau Potable	
Abonnement annuel	150.00 €	153.15 €
De 0 à 5000 m ³	0.20 €	0.20 €
De 5001 à 6000 m ³	0.25 €	0.26 €
De 6001 à 7000 m ³	0.30 €	0.31 €
> à 7001 m ³	0.35 €	0.36 €

USAGERS AGRICOLES sans seuil de consommation

	2026	2027
	Tarifs Eau Potable	
Abonnement annuel	150.00 €	153.15 €
De 0 à 100 m ³	0.20 €	0.20 €
De 101 à 300 m ³	0.25 €	0.26 €
De 301 à 500 m ³	0.30 €	0.31 €
> à 501 m ³	0.35 €	0.36 €

Rocles :

USAGERS ORDINAIRES

	2026	2027	2026	2027
	Tarifs Eau Potable		Tarifs Assainissement	
Abonnement annuel	70.00 €	71.47 €	70.00 €	71.47 €
De 0 à 70 m ³	1.00 €	1.02 €	0.70 €	0.71 €
De 71 à 120 m ³	1.05 €	1.07 €	0.75 €	0.77 €
De 121 à 160 m ³	1.10 €	1.12 €	0.80 €	0.82 €
> à 160 m ³	1.15 €	1.17 €	0.90 €	0.92 €
Tarif au m ³ pour une facture annuelle de 120 m ³ hors taxes et hors redevances	1.60 €	1.64 €	1.30 €	1.33 €

Saint Bonnet Laval :

USAGERS ORDINAIRES

	2026	2027	2026	2027
	Tarifs Eau Potable		Tarifs Assainissement	
Abonnement annuel	80.00 €	81.68 €	45.00 €	45.95 €
De 0 à 70 m ³	1.20 €	1.23 €	0.30 €	0.31 €
De 71 à 120 m ³	1.25 €	1.28 €	0.35 €	0.36 €
De 121 à 160 m ³	1.30 €	1.33 €	0.40 €	0.41 €
> à 160 m ³	1.50 €	1.53 €	0.50 €	0.51 €
Tarif au m ³ pour une facture annuelle de 120 m ³ hors taxes et hors redevances	1.89 €	1.93 €	0.70 €	0.71 €

USAGERS INDUSTRIELS OU ASSIMILES à partir d'une consommation annuelle > à 6000 m³

	2026	2027
	Tarifs Eau Potable	
Abonnement annuel	300.00 €	306.30 €
De 0 à 2000 m ³	0.75 €	0.77 €
De 2001 à 4000 m ³	0.80 €	0.82 €
De 4001 à 6000 m ³	0.85 €	0.87 €
> à 6001 m ³	0.90 €	0.92 €

USAGERS AGRICOLES sans seuil de consommation

	2026	2027
	Tarifs Eau Potable	
Abonnement annuel	100.00 €	102.10 €
De 0 à 100 m ³	0.65 €	0.66 €
De 101 à 300 m ³	0.70 €	0.71 €
De 301 à 500 m ³	0.75 €	0.77 €
> à 501 m ³	0.80 €	0.82 €



Saint Flour de Mercoire :

USAGERS ORDINAIRES

	2026	2027
	Tarifs Eau Potable	
Abonnement annuel	80.00 €	81.68 €
De 0 à 70 m ³	1.10 €	1.12 €
De 71 à 120 m ³	1.20 €	1.23 €
De 121 à 160 m ³	1.30 €	1.33 €
> à 160 m ³	1.40 €	1.43 €
Tarif au m ³ pour une facture annuelle de 120 m ³ hors taxes et hors redevances	1.81 €	1.85 €

USAGERS AGRICOLES

	2026	2027
	Tarifs Eau Potable	
Abonnement annuel	160.00 €	163.36 €
De 0 à 100 m ³	0.25 €	0.26 €
De 101 à 300 m ³	0.30 €	0.31 €
De 301 à 500 m ³	0.35 €	0.36 €
> à 501 m ³	0.40 €	0.41 €

Pour l'ensemble des communes de la Communauté des Communes du Haut Allier Margeride.

TARIFS DES PRESTATIONS DU SPANC :

Désignation	Tarifs
Diagnostic avant cession immobilière FO3	127.63 €
Contrôle de projet d'assainissement non collectif FO1	127.63 €
Contrôle de bonne exécution des travaux FO2	127.63 €

CONTRES VALEURS AUX REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU :

Désignation de la redevance	Tarifs
Prélèvement sur la ressource	0.06 €/m ³
Redevance sur la consommation eau potable	0.32 €/m ³
Performance des réseaux eau potable : 0.71 x 0.10	0.071 €/m ³
Performance des systèmes d'assainissement collectif : 0.4 x 0.28	0.112 €/m ³

TARIFS ANNEXES :

Désignation	Tarifs
Ouverture ou fermeture de Branchement hors mutation	127.63 €
Remplacement de compteur pour négligence	204.20 €
Réparation d'une casse de canalisation sur le domaine public par une personne extérieure aux services	Refacturation complète des coûts engendrés
Autres prestations (coût horaire)	30.63 €/heure
Branchement eau potable inférieur ou égal à 10 mètres	1 378.35 €
Branchement eau potable – le mètre linéaire au-delà de 10 mètres	29.77 €

Branchement Assainissement inférieur ou égal à 10 mètres	1 378.35 €
Branchement Assainissement – le mètre linéaire au-delà de 10 mètres	40.84 €
Branchement conjoint eau potable et assainissement inférieur ou égal à 10 mètres	2 067.53 €
Branchement conjoint eau potable et assainissement – le mètre linéaire au-delà de 10 mètres	57.43 €
Vente en gros d'eau Brute Bel Air Val d'Ance	0.50 €/m ³

Notes :

Le pétitionnaire est tenu de demander auprès des services de la communauté des communes du Haut Allier Margeride une autorisation de raccordement aux réseaux publics d'eau potable ou d'assainissement. Pour cela, il devra présenter un projet précisant les caractéristiques techniques et les modalités d'exécution.

Le pétitionnaire assure à ses frais le montant des travaux de raccordement et accessoires (regard, compteur, etc....).

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité, **DECIDE :**

D'APPROUVER les tarifications précédemment exposées, à compter du 10 septembre 2026,

DE RAPPELER le principe d'une harmonisation tarifaire progressive.

DE PRENDRE ACTE que les services proposés sont assujettis à la TVA (taux variable en fonction des services) et intégreront les redevances appelées par les Agences de l'eau

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout acte administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance



Au registre, sont les signatures,
 Pour copie conforme,
 Au siège de la Communauté de
 Communes du Haut-Allier Margeride
 Le Président,



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.